

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

## AVEC LE DMP, FACILITEZ VOTRE SUIVI MÉDICAL



**Gardez** toutes vos informations de santé en ligne



**Partagez-les** avec les professionnels de santé de votre choix



**Facilitez** votre prise en charge en cas d'urgence



**Bénéficiez** d'un service confidentiel et hautement sécurisé

Le **Dossier Médical Partagé (DMP)** est un **carnet de santé numérique** qui conserve et sécurise les informations de santé (traitements, résultats d'examens, allergies, etc.)

Votre DMP permet **une circulation sécurisée de l'information** et favorise la coordination, la qualité et la continuité de vos soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme à la clinique.

Vous pouvez activer et accéder à votre DMP à partir du portail "**Mon Espace Santé**". Vous pouvez aussi renseigner vos directives anticipées depuis cet espace.

Sauf refus de votre part, lorsque votre praticien complète votre dossier médical (compte-rendu opératoire, lettre de liaison, ordonnance, etc.) **il est automatiquement envoyé vers votre DMP.**

Accédez au portail du DMP avec ce QR-CODE

